

**Compte-rendu - CONSEIL D'ECOLE –
mardi 11 juin 2024**

Présents :

Equipe pédagogique :

Mme Montois, Mme Déchy, Mme Fleurant, Mme Ostrowski, Mme Posko, M. Falleur,
M. Coget, M. Servoin

Municipalités :

M. Faure, Mme Gilleron (Vendegies)

Mme Desombreux, Mme Gérardeaux (Sommaing)

Parents : Mme Mereau, M. Godin, Mme Dieu, Mme Teerlinck, Mme Carion, Mme Dauchez,
Mme Hooge

Excusés : Mme Lecouf, Mme Defrance, Mme Lesne, Mme Ghislain, Mme Reverberi,
M. Geneau, M. Bernier

1- Remerciements.

Nous tenons à remercier l'APE, qui, en fin d'année, va offrir un livre à l'ensemble des élèves de la TPS au CM1, ainsi qu'une calculatrice scientifique aux élèves de CM2.

Merci pour sa participation financière aux sorties scolaires de cette année (à hauteur de 150 € par classe, soit 900 € au total).

Merci également pour la mise en place de la kermesse de fin d'année qui aura lieu le samedi 22 juin prochain.

Nous souhaitons également remercier la Municipalité pour les petits travaux effectués dans les classes ainsi que pour l'aménagement de l'accès à la salle de cantine, depuis la cour de l'école. La pose des dalles permet maintenant de cheminer à pieds secs et de manière sécurisée.

Merci également pour sa participation dans la prise en charge du coût des transports en autocars, pour les sorties scolaires (participation de 1 065 €).

Merci encore une fois pour la réactivité des services municipaux qui répond favorablement et rapidement à chacune de nos demandes.

2- Etat des effectifs.

A ce jour, notre école compte 130 élèves. Nous venons d'enregistrer une inscription pour un élève de CM2.

Nous prévoyons 127 élèves en septembre 2024, ainsi que 5 rentrées supplémentaires de TPS en janvier 2025.

16 CM2 partiront pour le collège à la rentrée prochaine : 15 au collège Saint Exupéry de Solesmes et 1 au collège d'Avesnes les Aubert.

La journée de découverte du collège de Solesmes a eu lieu le mardi 9 avril dernier.

Merci au collège pour cette journée d'immersion ainsi que la prise en charge du coût du repas. Le 8 avril, Monsieur le Principal du collège était venu au sein de l'école, pour présenter le collège et répondre aux questions des parents des élèves de CM.

Des portes ouvertes au collège étaient organisées le samedi 13 avril dernier.

A ce jour, 14 rentrées sont donc prévues en septembre 2024 (1 CM1, 1 CE1, 1 CP, 1 MS, 7 PS et 3 TPS). 4 rentrées de TPS sont également prévues en janvier 2025.

La répartition dans les différentes classes n'est toujours pas arrêtée définitivement ; toutefois, une première ventilation a été réfléchiée et proposée à Mme l'Inspectrice.

Maternelle : 41				Elémentaire : 86				
TPS (nés 22)	PS (nés 21)	MS (nés 20)	GS (nés 19)	CP (nés 18)	CE1 (nés 17)	CE2 (nés 16)	CM1 (nés 15)	CM2 (nés 14)
3	12	11	15	18	16	16	22	14

1 ^{ère} classe			2 ^{ème} classe		3 ^{ème} classe	4 ^{ème} classe		5 ^{ème} classe		6 ^{ème} classe	
TPS (2022)	PS (2021)	MS (2020)	MS (2020)	GS (2019)	CP (2018)	CE1 (2017)	CE2 (2016)	CE2 (2016)	CM1 (2015)	CM1 (2015)	CM2 (2014)
3	12	5	6	15	18	16	8	8	14	8	14
20			21		18	24		22		22	

Cette proposition d'organisation est bien sûr susceptible d'évoluer jusqu'à la rentrée de septembre, en fonction des arrivées et des départs possibles.

Comme cette année, les TPS ne pourront être accueillis que le matin. En effet, le nombre de PS nous empêche d'accueillir les TPS au dortoir.

3- Permis internet.

En partenariat avec les forces de gendarmerie locales, les élèves de CM2 ont passé leur « Permis-Internet » le mardi 28 mai dernier. Une belle action mise en place afin de prévenir les élèves des différents dangers qu'ils peuvent rencontrer sur la toile.

La remise des diplômes a eu lieu le lundi 10 juin, par le Major de gendarmerie, en présence de Monsieur le Maire. Nous remercions d'ailleurs la Municipalité pour la récompense qui a été offerte aux élèves de CM2 (une clé USB).

4- Photos de classe.

Les photos de classe ont eu lieu le jeudi 28 mars 2024. Comme l'an passé, dans un souci de simplification, les règlements se faisaient directement sur le site du photographe.

Merci à la société Camurat pour la qualité des photos réalisées.

5- Santé scolaire.

Les visites médicales des élèves de CP ont eu lieu les jeudis 1^{er} et 8 février 2024.

Quant aux bilans des 4 ans, ils se sont déroulés le 31 mai dernier.
Merci aux professionnels de santé qui ont organisé et pris en charge ces bilans.

6- Développement durable.

Nous tenons à informer l'ensemble de la communauté éducative que suite au projet déposé, l'école Yvon Bourrel de Vendegies sur Ecaillon a obtenu la labellisation « Ecole E3D ».
Nous encourageons donc tous les partenaires et les élèves à poursuivre la démarche initiée et à développer des gestes d'éco-citoyens !

7- Stage de Réussite.

Nous rappelons que la première partie d'un stage de réussite a pu avoir lieu lors des vacances de printemps et qu'une deuxième session sera organisée fin Août 2024 (du 26 au 29 août).
Les parents des élèves proposés seront contactés individuellement, afin de recueillir leur acceptation.

Nous remercions à nouveau la Municipalité de Vendegies qui a donné l'autorisation d'utiliser une partie des locaux scolaires (une salle de classe et les sanitaires) durant les périodes de vacances, afin de pouvoir organiser la mise en place de ce Stage de Réussite.

8- Sorties et manifestations pédagogiques.

Comme l'an passé, les élèves des classes élémentaires ont pu ou pourront prochainement bénéficier d'une intervention sur le tri des déchets domestiques, en partenariat avec la CCPS.

Le 15 mars, les élèves de CM ont participé au concours « calcul@tice », au collège de Solesmes. Merci à la Municipalité qui a financé le transport (150 €).
Début juin, ce sont les élèves de CP ont également participé à ce concours, au sein de l'école.

Le 15 avril, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont bénéficié d'une intervention sur la sécurité dans les transports en commun. Il s'agissait d'une action mise en place en partenariat avec la Région des Hauts de France.

Le 22 mars, dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, une exposition interactive a été organisée au sein de l'école.

Les familles, qui se sont déplacées en nombre, ont pu découvrir et, nous pensons aussi, apprécier les différents travaux des élèves. L'équipe enseignante les remercie pour leur implication et l'intérêt qu'elles ont porté à cette manifestation.

Je tiens, une fois encore, à féliciter les élèves pour la qualité de leurs réalisations et remercier l'ensemble de mes collègues : enseignants, ATSEM et personnel de cantine pour leur investissement, qui a contribué à la réussite de cette journée.

Dans le cadre de l'éducation à la santé et de la promotion des activités physiques et sportives, l'école Yvon Bourrel et l'Association des Parents d'Elèves se sont associées pour mettre en place un projet de sensibilisation, à destination de l'ensemble des élèves de l'école.

La journée du 16 mai 2024 a été dédiée à cette sensibilisation, en liaison avec le Parcours du cœur. Le matin, plusieurs ateliers ont été organisés par les membres de l'APE. L'après-midi,

les élèves ont pu participer à une course d'endurance de 2024 mètres.

Toutes mes félicitations aux élèves et tous mes remerciements aux membres de l'APE qui se sont investis pleinement dans cette opération !

L'équipe enseignante poursuit cette action d'éducation à la santé, chaque classe abordant un thème différent :

Classe 1 : Appeler les secours.

Classe 2 : Les gestes de premiers secours.

Classe 3 : Le sommeil.

Classe 4 : Les dangers des écrans.

Classe 5 : Boire de l'eau, c'est vital.

Classe 6 : Le cœur.

Le vendredi 24 mai, les élèves de CM ont participé au « Numérique Ethique Tour », à Solesmes. Il s'agissait d'une manifestation organisée par la Communauté de Communes du Pays Solesmois, où différents ateliers de sensibilisation à l'utilisation du numérique et à ses dangers potentiels étaient proposés. Merci à la CCPS pour l'organisation de cette manifestation et pour la prise en charge du coût du transport.

Pour clôturer leur année de travail sur le thème de l'eau, les élèves de CE2 sont en train de préparer une seconde exposition, intitulée « Tous à la piscine ! » Elle aura lieu le vendredi 28 juin, sous le préau et sera ouverte à tous (selon les mêmes modalités que lors de la journée de l'eau du 22 mars).

On pourra, entre autre, y découvrir la maquette de piscine « eau-lympique » antique que les élèves ont réalisée dans le cadre d'un projet artistique collectif.

Le mardi 2 juillet, des Olympiades seront organisées pour l'ensemble des élèves. Ces derniers pourront se confronter à différentes épreuves de lancers, de courses et de sauts.

Il s'agit d'un projet qui a fédéré l'ensemble des classes de l'école, en liaison avec la manifestation nationale des Jeux Olympiques « Paris 2024 ».

En effet, l'année 2023-2024 est l'occasion inédite de faire connaître l'histoire des Jeux olympiques et paralympiques et de faire vivre des valeurs qui contribuent activement à la construction de la citoyenneté des élèves.

A cet effet, le Gouvernement a souhaité qu'un livret « *Au cœur des jeux* » et une pièce commémorative de 2 € soient distribués à tous les élèves du CP au CM2.

Ces livrets et ces pièces nous ont été livrés fin mai et ont été distribués aux élèves concernés.

Le jeudi 13 juin au matin, les élèves des classes 1 et 2 participeront à une sortie pédagogique au Parc Asnapio de Villeneuve d'Ascq. Au retour, les élèves pourront pique-niquer au sein de l'école pour le repas du midi.

Le vendredi 21 juin, les élèves des classes 5 et 6 partiront toute la journée, à la découverte de la Baie de Somme.

Au programme :

- visite guidée de la Maison de la Baie et ateliers pédagogiques (« Premier envol » et « Ces sorciers d'oiseaux »),
- découverte de la Baie, de sa faune et de sa flore,
- observation des phoques à la pointe du Hourdel.

Le lundi 1^{er} juillet, le matin, les élèves de GS, CP et CE1 pourront découvrir le Musée archéologique de Bavay, à travers une visite guidée et des ateliers interactifs.

Là aussi, un pique-nique à l'école sera possible pour le repas du midi.

Ces trois sorties pédagogiques seront financées par la caisse de l'école, par l'Association des Parents d'Elèves et par la Municipalité.
Merci à l'APE et la Municipalité pour leurs participations au financement !

9- Organisation de la rentrée.

- Les fiches de renseignements à destination des parents seront distribuées au cours de la semaine de rentrée. Ces fiches sont à remplir le plus précisément possible. D'autre part, n'oubliez pas d'informer l'équipe enseignante de tout changement de situation en cours d'année (situation familiale, domiciliation, numéro de téléphone, etc....).

- Pour les documents d'assurance, les parents peuvent d'ores et déjà demander la reconduction de leur contrat ainsi que l'attestation nécessaire pour l'école (à fournir dès que possible à la rentrée).

Nous rappelons que pour les participations aux sorties extrascolaires (qui dépassent les heures de classe), il est nécessaire que les élèves soient couverts pour la Responsabilité Civile et l'Individuelle Accident ! (Veillez à ce que ces mentions soient explicitement indiquées sur l'attestation d'assurance. Soyez également vigilants vis à vis des dates de validité de votre contrat).

Les enseignants demandent à ce que les parents veillent au respect des horaires d'arrivée à l'école. En effet, les retards perturbent inévitablement la classe. Les grilles sont censées être fermées à 8 h 30 et à 13 h 30.

- Afin que les services municipaux de cantine et de garderie puissent organiser la semaine de rentrée, il est demandé aux parents de bien vouloir inscrire leur(s) enfant(s) avant la fin août (une semaine avant la rentrée).

La rentrée des élèves est prévue le lundi 2 septembre 2024.

10- Questions des représentants des parents d'élèves.

Pour l'école :

- **Remerciements** : Les parents félicitent l'équipe enseignante pour l'organisation de l'exposition sur le thème de l'eau.

- **Blog de l'école** : Serait-il possible de continuer à poster des articles sur le blog de l'école pour informer les parents des différent(e)s actions/événements qui concernent les différentes classes ?

Cela a été fait pour le parcours du cœur organisé par l'APE avec la mobilisation de l'équipe enseignante, pour l'exposition sur l'eau, etc. Les parents ont apprécié pouvoir consulter les articles du blog et voir ce que les enfants ont pu faire/voir et en remercient les enseignant(e)s.

Bien évidemment, le Blog de l'école continuera à être utilisé pour diffuser aux parents les différents évènements organisés ainsi que les photos illustrant ces évènements.

Le Blog de l'ENT est en effet un bel outil de communication qui permet de faire partager les moments forts de la vie de l'école. Il serait dommage de s'en priver.

- **Recettes reversées à l'école** : A combien s'élèvent les recettes du calendrier de l'Avent et de la tombola ?

Les recettes du calendrier de l'Avent et de la tombola s'élèvent à 336 €. Cette somme a été reversée à la caisse de l'école.

Une fois encore, nous tenons à remercier chaleureusement la famille qui est à l'initiative de cette opération !

- Capacité d'accueil : Dans le souci de conserver le bénéfice de l'ouverture de classe dans les prochaines années, l'école serait-elle en capacité d'accueillir plus d'élèves de Petite Section ? Comme le précise le Code de l'éducation, l'instruction étant obligatoire pour tous les enfants âgés de trois ans, l'école de Vendegies accueille déjà tous les enfants de PS pour lesquels les représentants légaux en ont fait la demande.

Pour ce qui est des élèves de TPS (2 ans), ceux-ci peuvent être accueillis au sein des écoles, dans la limite des places disponibles. A ce jour, nous avons toujours pu répondre favorablement aux demandes des parents.

Les conditions d'accueil à l'école sont toujours les mêmes : l'enfant doit résider sur la commune de Vendegies ou de Sommaing, ou être pris en charge par ses grands-parents ou une nounou, sur l'un des deux villages.

Pour la mairie :

- Porte côté cour maternelle : Peut-on mettre un crochet pour la porte métallique côté maternelle ?

Lorsqu'il fait du vent, la porte se referme dangereusement sur les enfants et les adultes venant rechercher leurs enfants aux heures de sorties.

Le crochet est posé. Il l'a été le lendemain de la réception des questions.

M. le Maire précise que pour ce genre de problème, il n'est pas nécessaire d'attendre le conseil d'école. La demande peut être faite directement en mairie. Elle sera ainsi traitée encore plus rapidement.

- Cantine : Pourrait-on faire un geste et ne pas faire payer le repas en cas d'absence imprévue non remplacée d'un(e) enseignant(e) (et que l'enfant ne reste pas à l'école) ?

Lorsqu'un enseignant est absent et non remplacé, les élèves de sa classe sont répartis et pris en charge par les autres professeurs. Si les parents reprennent leur enfant, c'est un choix de leur part et non une obligation. Or, le repas ayant été commandé, il est facturé par le prestataire. Par conséquent, nous sommes contraints de le faire payer aux parents.

- Garderie :

• Est-il possible de facturer la garderie à la demi-heure ?

Pourquoi pas ? Mais il faut une délibération du Conseil Municipal. M. le Maire évoquera la question avec la Commission Finances avant de la proposer au vote du Conseil Municipal.

• Pourquoi a-t-on de nouveau fait appel à des bénévoles en cantine et garderie ?

La cantine et la garderie ont toujours fonctionné avec des bénévoles. Ce n'est pas nouveau. Est-ce que cela pose un problème ?

C'est la seule solution lorsqu'on veut malgré tout assurer le service, dans les conditions de sécurité requises, en cas d'absence inopinée d'une employée communale.

C'est ça, ou on n'assure pas la cantine ni la garderie les jours où on a une absence de personnel. Autre alternative : on peut aussi embaucher une personne supplémentaire, avec d'importantes incidences financières sur le budget, ce qui pourrait entraîner une augmentation des impôts par exemple.

- Concernant les élèves de Petite Section : Serait-il envisageable d'informer les parents si leur enfant a mangé correctement à la cantine et s'il a dormi lors de la sieste ? En effet, les élèves de Petite Section sont encore très jeunes et ne savent pas tous raconter leur journée. Les parents évoquent la possibilité de remplir un tableau à double entrée, affiché sur la porte d'entrée de l'école, en cochant simplement les cases « cantine » et « sieste » devant le prénom de l'enfant s'il a mangé correctement et dormi ; et en la laissant vide dans le cas contraire. Pensez-vous qu'il serait possible de mettre ce système en place pour l'année prochaine ?

M. le Maire pense que les parents auteurs de la question confondent crèche et périscolaire.

Les parents peuvent toujours s'informer auprès des employées communales ou des enseignants qui ne refuseront pas de leur donner les renseignements souhaités. Mais le personnel ne peut pas se permettre de remplir un tel tableau. Il n'en a pas le temps.

- Sécurité : Serait-il possible de mettre un agent communal à chaque entrée et sortie des enfants ? Cela permettrait de sécuriser les entrées et sorties des enfants et de réguler le stationnement souvent gênant voire interdit à certains endroits (trottoir, sur le passage piéton...).

C'est la 3^e fois que cette question est posée. M. le Maire précise qu'il y apporte exactement la même réponse.

Cela ne se fera pas pour 3 raisons.

La 1^{ère} est que la circulation est très réduite sur ces 2 voies et n'a rien à voir avec celle de la D 958 pour laquelle un encadrement particulier s'imposait en effet.

La 2^e raison, c'est que les parents accompagnent leurs enfants à l'entrée ou à la sortie des classes. La traversée de ces rues se fait donc sous leur surveillance et leur responsabilité. Par conséquent, il n'est pas nécessaire que la commune intervienne.

Enfin, s'il fallait encore une raison, c'est que cette assistance à la traversée est extrêmement chronophage. Cela ferait perdre beaucoup trop de temps aux employés, au détriment de tout ce qu'ils ont à faire sur la commune.

Quant au stationnement, un panneau l'interdit aux heures d'entrée et de sortie de classes.

Des bandes jaunes renforceront cette signalisation et seront peintes pour la rentrée prochaine.... Si le temps le permet !

Il faudrait aussi que les délégués rappellent cette interdiction à l'ensemble des parents, car ce sont souvent ceux qui se plaignent de ce stationnement gênant qui sont les premiers à se garer où il ne faut pas !

Afin de sensibiliser davantage les familles à ce problème de stationnement anarchique, l'équipe enseignante propose de mettre en place, dès la rentrée prochaine, un système d'information et de prévention réalisé par les élèves eux-mêmes.

- Verre de la convivialité.